DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

URKETA

MAIRIE D'URCUIT
- 64990 -
Tél. 05 59 31 68 31
Fax 05 59 31 68 39

Le Maire d'URCUIT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-2 ;
Vu la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité et notamment l'article 23, 1er alinéa ;
Considérant la demande de l'Association BILERA ETXEA ;

ARRETE

Annule et remplace l'arrêté du 25/08/2026

Article 1er – L'association BILERA ETXEA représentée par les co-présidents Mr Philippe DUBECQ & Mme LABORDE Marie-Hélène, sont autorisés à organiser un marché le samedi 5 septembre 2026 de 17h à 22h00 sur le parking ERREMUNTEGUY et sur l'allée descendant au portail de l'école (plan en PJ).
Le parking et l'allée devant l'école seront fermés à partir du samedi 5 septembre 2026 à 12h00 jusqu'au samedi 5 septembre 2026 23h00.

Article 2 – Le parking ERREMUNTEGUY devra être rendu propre et en parfait état à la fin de la manifestation.
Il sera interdit l'usage des « pétards » et en général tout objet à explosion.

Article 3 – Le stationnement des véhicules sera autorisé sur les parkings municipaux et en bordure de la rue du 19 mars, sans gêner la libre circulation des voies (communales ou départementales).
Toutes les dispositions de sécurité seront prises par les organisateurs afin d'éviter tout incident ou accident.

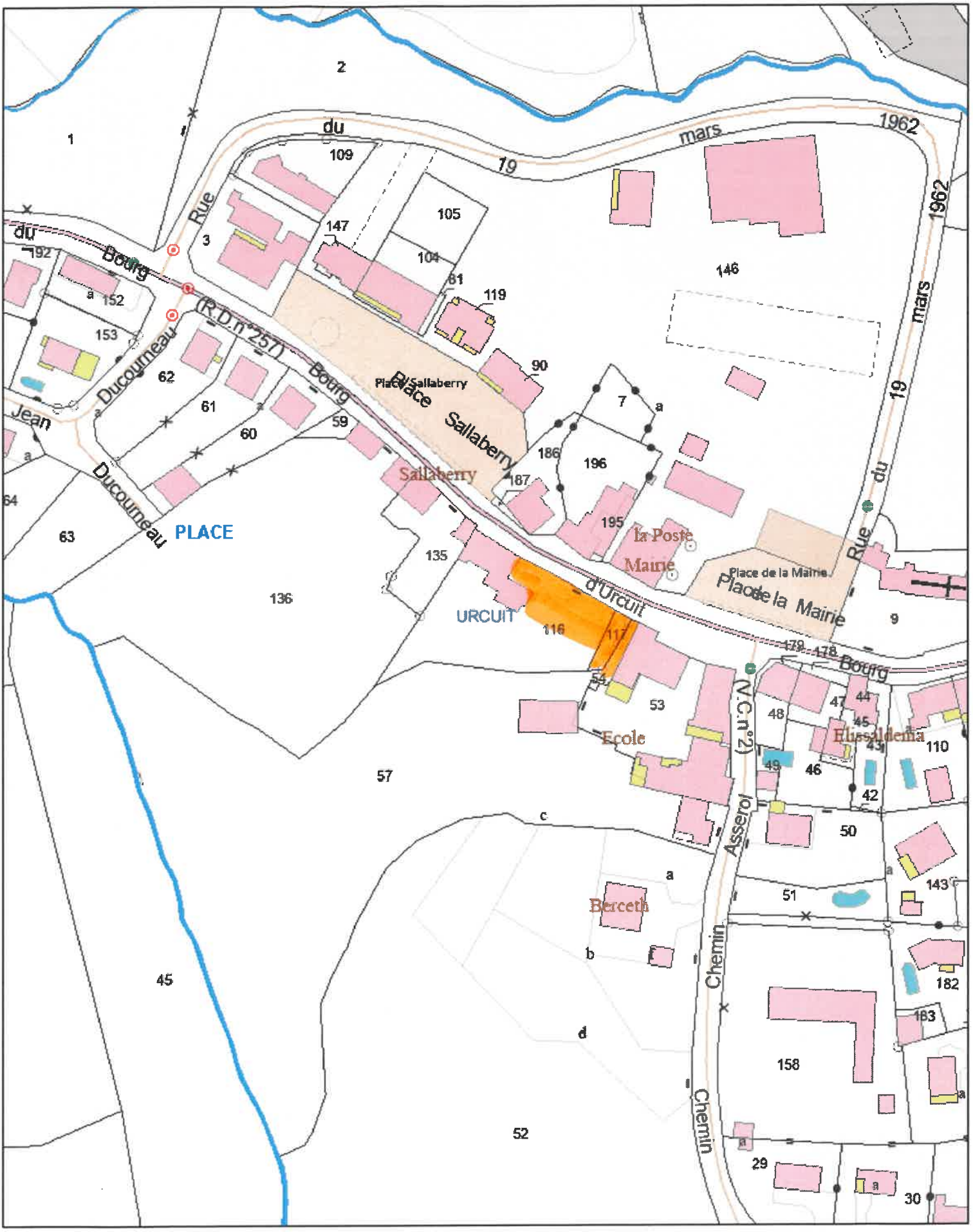
Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Bayonne ;
- Les co- Présidents de l'Association BILERA ETXEA.

Fait à Urcuit, le 01/09/2025

Le Maire,
Raymond DARRICARRERE,

MAIRIE D'URCUIT (Pyr.-Atlantiques)



0 10 20 30 40 m

1:1 635

N